

Destination Réussite

Édition 2019

Bulletin d'information sur la sanction des études, les sessions d'examens du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

Information sur les cours d'été et les reprises.

Renseignements généraux

La fin de l'année approche et la période d'examens constitue une occasion de faire le point sur les connaissances, les compétences et sur ce que l'école vous a apporté.

Il est primordial de bien se préparer et d'assister aux cours jusqu'à la fin de l'année pour obtenir des renseignements importants sur les matières, des explications supplémentaires, des réponses à vos questions et ainsi augmenter vos chances de réussite.

Le dernier bulletin de l'année contient un résultat à chacune des disciplines scolaires. Ce résultat final doit être de 60 % et plus pour confirmer la réussite de la discipline. Pour tous les examens, la note de passage est également fixée à 60 % par le Ministère. Le bulletin est remis à l'élève ou envoyé par courriel en début de juillet.

De plus, les élèves de 4^e et 5^e secondaire reçoivent par la poste, vers la mi-juillet, un relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce relevé est officiel et contient tous les résultats finaux puisque les résultats aux épreuves ministérielles y sont calculés.

Si un changement d'adresse est prévu pendant l'été, il est important d'aviser le secrétariat de l'école en juin.

Dans ce numéro

Savoir bien se préparer	2-3
Les épreuves	4-5
Le bulletin école	6
Relevé des apprentissages et diplôme	7
Cours d'été	8
Reprise d'examens, août	9-10
Reprise d'examens, janvier	11

Savoir bien se préparer

GÉRER SON STRESS, C'EST ÉVITER LA PANIQUE

À l'approche de la période d'examens, il est courant d'éprouver du stress. Selon les personnes, ce sentiment va d'une légère tension à une excitation qui frôle parfois la panique.

Si, en soi, le stress n'est pas mauvais, il peut cependant nuire s'il devient excessif. Il faut donc trouver des moyens de le dominer pour éviter d'avoir l'impression de perdre tous ses moyens au moment où, au contraire, l'on a besoin d'entretenir sa concentration et de cultiver son calme.

Voici quelques conseils pour vous aider à maîtriser le stress:

- se donner une bonne méthode de planification du temps;
- adopter de saines habitudes de vie;
- avoir confiance en soi;
- se fixer des objectifs réalistes;
- adopter une attitude positive;
- prendre le temps de souffler;
- apprendre à se concentrer.

*«Le vrai bonheur
est dans le
calme de l'esprit
et du cœur»*

— Charles Nodier,
écrivain français

DES TECHNIQUES EFFICACES POUR ÉTUDIER

Il est payant de prendre un moment, chaque semaine, pour relire ses notes de cours. C'est à ce moment que l'on peut identifier les notions bien acquises et celles qui posent problème. Il ne faut pas hésiter à solliciter des explications. Attendre ne fera qu'empirer la situation.

La compréhension est la première étape d'une étude efficace. Toutefois, celle-ci doit parfois être accompagnée d'une certaine dose de mémorisation, de «par-cœur», ce mal nécessaire. Certains vont opter pour la réécriture de ce qui est à mémoriser, d'autres choisiront plutôt une lecture répétée à haute voix. Certains trucs mnémotechniques peuvent aussi aider. Par exemple, on pourra retenir les premières lettres d'une série d'éléments pour former un mot particulier, formuler les éléments à retenir sous la forme d'une comptine musicale, associer un geste à chaque terme à retenir, etc.

Il faut choisir aussi les endroits et les moments les plus favorables à l'étude, tels un lieu calme, intime et propre, une posture et un éclairage appropriés. L'ajout d'une musique douce pourra plaire à certains alors que d'autres préféreront le silence complet. Ne pas oublier une pause de temps en temps pour reposer le cerveau. Chose certaine, s'installer devant la télévision n'est absolument pas à conseiller.

Pour bien étudier, il faut être en forme. Le manque de repos peut diminuer les facultés de mémorisation et de concentration. Un sommeil réparateur et une bonne nourriture saine permettent au corps de se refaire pour mieux performer, même intellectuellement. Rien de mieux que la satisfaction du travail accompli et l'attitude positive pour mettre toutes les chances de réussite de son côté et activer la confiance en soi.

Planifier son emploi du temps: une question de méthode

AVANT UNE ÉPREUVE

L'année scolaire débute et se termine au même moment pour tous. Chacun a donc la possibilité de commencer l'étude dès que possible, et non la veille de l'examen. Rien ne vaut un travail régulier qui facilitera grandement la révision finale des jours précédant l'examen.

Deux à trois semaines avant les épreuves, il importe de bien découper le temps de révision en fonction des matières à étudier et des difficultés que peuvent présenter certaines d'entre elles.

- Se faire un horaire;
- Classer et organiser ses notes de cours;
- Savoir doser ses activités extra scolaires et ses études;
- La veille de l'examen, réviser de façon détendue.

*« Rien ne sert de courir
il faut partir à point »*

— Jean de La Fontaine

PENDANT UNE ÉPREUVE

• Lire les directives

Lire attentivement les directives afin de reconnaître clairement et rapidement les types de questions : à réponse choisie, à réponse construite (à développement) ou les deux.

• Bien saisir le sens des questions

Souligner les mots-clés de chaque question et bien faire la distinction entre la forme négative et positive. En effet, une bonne partie des erreurs commises dans une épreuve sont causées par une mauvaise compréhension des questions.

• Établir un ordre de priorité

Le degré de difficulté des réponses peut varier d'une question à l'autre. Passez en revue l'ensemble des questions et répondez en premier à celles qui semblent les plus faciles. Cela aidera à mieux planifier son temps et à conserver son calme.

• Bien ordonner ses idées

Procédez par élimination si vous n'êtes pas certains de la réponse à une question à réponse choisie. Pour les questions à réponse construite, rédigez un brouillon en prenant soin de bien dégager des idées-clés et ordonnez-les avec clarté.

• Écrire lisiblement

Une écriture soignée facilite la lecture et permet au correcteur de suivre plus aisément le cours de vos idées.

Tricher, frauder, voler, c'est risquer de tout perdre

Chaque année, pendant la période des examens, des élèves sont surpris à tricher. Certains croient avoir trouvé la « méthode du siècle » pour tromper la vigilance des surveillants. Mais lorsqu'ils se font prendre et qu'ils sont expulsés de la salle d'examen, ils se retrouvent devant rien et les conséquences peuvent être graves.

Ce que la tricherie entraîne

Dans tous les cas de tricherie, c'est l'exclusion automatique. Les élèves pris en faute auront la mention « ANN » (annulé) sur leur relevé de notes du MEES ou un « 0 » sur leur bulletin. Leur passage à la classe supérieure ou leur admission dans un établissement d'enseignement collégial peut ainsi être compromis.

Ce qui est interdit

- Utiliser un appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.).
- Utiliser délibérément un autre matériel que celui qui est autorisé par le Ministère ou l'école pour une épreuve.
- Avoir recours à d'autres renseignements que ceux qui sont permis.
- Aider sciemment une autre personne.
- Obtenir délibérément de l'aide d'une autre personne.
- Essayer par divers moyen d'obtenir ou de connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une épreuve.



Les épreuves

SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION

Une situation d'apprentissage et d'évaluation est une activité au cours de laquelle l'élève doit résoudre un problème par l'accomplissement d'une série de tâches visant la production d'un document ou d'une oeuvre.

L'élève entreprend une démarche faisant appel à certaines connaissances, habiletés et compétences dans la réalisation de son oeuvre qui peut toucher une ou plusieurs disciplines scolaires.

LES DIVERSES SORTES D'ÉPREUVES

Épreuve unique ministérielle

Épreuve préparée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tous les élèves du Québec ayant suivi le cours correspondant. Elle est imposée dans des matières obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Épreuve obligatoire ministérielle

Épreuve préparée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tous les élèves du Québec dans certaines matières.

Épreuve obligatoire commission scolaire

Épreuve utilisée obligatoirement pour tous les élèves de la

Date	Heure	HORAIRE DES EXAMENS, MAI-JUIN 2019 <i>Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</i>
Du 13 mai au 5 juin		Anglais 5 ^e sec., Interaction orale, 134-510 Programme de base (épreuve unique)
25 avril		Français 5 ^e sec., écriture, 132-520 Remise du cahier de préparation (épreuve unique)
2 mai	De 9 h à 12 h 15	Français 5 ^e sec., écriture, 132-520 (épreuve unique)
Du 2 au 14 mai		Français, fin du 1 ^{er} cycle sec. 132-208 Lecture et activités préparatoires (épreuve obligatoire)
15 mai	De 9 h à 12 h	Français, fin du 1 ^{er} cycle sec., écriture, 132-208 (épreuve obligatoire)
6 juin	De 9 h à 11 h	Anglais, 5 ^e sec., Production écrite, 134-530 Programme de base (épreuve unique)
12 juin	De 9 h à 12 h	Mathématique, 4 ^e sec., 065-420 Sciences naturelles (raisonnement en math.) (épreuve unique)
14 juin	De 9 h à 12 h	Science et technologie, 4 ^e sec., 055-410 (épreuve théorique) (épreuve unique)
		Appl. technologiques et scientifiques, 4 ^e sec., 057-410 (épreuve théorique) (épreuve unique)
18 juin	De 9 h à 12 h	Mathématique, 4 ^e sec., 063-420 Culture, société et technique (raisonnement en math.) (épreuve unique)

À votre école, un horaire complet vous sera remis avec toutes les épreuves de juin 2019.

L'élève doit se présenter à l'épreuve à l'heure prévue à l'horaire; le retardataire risque de se voir refuser l'accès à la salle d'examen.

La personne chargée de la surveillance peut en tout temps vérifier l'identité du candidat ainsi que le matériel utilisé.

Par souci de justice

Pour les matières avec des épreuves uniques, les notes finales tiennent compte, du résultat inscrit au bulletin scolaire et de celui obtenu à l'épreuve unique (dans une proportion de 50/50)

De plus, le Ministère peut procéder à un traitement statistique des notes par la conversion ou la modération ou supprimer une ou des questions d'épreuves.

À la suite d'une décision du Ministre, les résultats de 58 % et 59 % obtenus aux résultats sommaires des matières ne seront plus haussés systématiquement à 60 % à compter de cette année.

DES QUESTIONS PEUVENT ÊTRE SUPPRIMÉES

D'une année à l'autre, le Ministère veille à ce que les épreuves qu'il prépare présentent un degré de difficulté équivalent. En dépit de toutes ces précautions, il arrive que des erreurs ou des anomalies soient constatées au moment de la correction. Par exemple, le degré de difficulté de certaines questions peut être trop haut, ce qui entraîne un taux d'échec anormalement élevé. Si cela se produit, le Ministère supprime les questions trop difficiles et répartit les points sur les autres questions.

LA NOTE DU MINISTÈRE PEUT ÊTRE CONVERTIE

Dans le but d'éviter que les élèves soient pénalisés en raison de circonstances exceptionnelles dont ils ne sont pas responsables, le Ministère peut procéder à la conversion des résultats, ce qui a pour principal effet de réduire le taux d'échec.

La conversion consiste à déterminer une note de passage qui ramène le taux d'échec au niveau normalement observé. La note du Ministère, convertie ou non, compte pour 50% de la note finale.

LA NOTE D'ÉCOLE DE L'ÉLÈVE PEUT ÊTRE MODÉRÉE

La note de l'école compte pour 50 % de la note finale dans les matières pour lesquelles il y a épreuve unique ministérielle. Or, les notes des écoles ne sont pas toujours comparables entre elles parce que les épreuves varient d'une commission scolaire à l'autre, d'une école à l'autre, voire d'un enseignant à l'autre.

Pour rendre les notes aussi équivalentes et objectives que possible, le Ministère modifie à la hausse ou à la baisse la note de l'école de chaque élève après avoir comparé la note moyenne du groupe de chacun pour l'année en cours à la note moyenne obtenue par ce même groupe à l'épreuve unique. Ce procédé de modération ne peut pas faire échouer un élève qui a obtenu la note de passage à l'école (avant modération) et à l'épreuve unique. De plus, le résultat final d'un élève dans une matière ne peut être inférieur à la note obtenue à l'épreuve unique associée.

DEMANDE DE RÉVISION

Une demande de révision de la correction d'épreuve unique ou d'une note-école est possible en communiquant avec son école afin de connaître le processus

Les raisons valables pour justifier une absence aux épreuves ministérielles

Si une absence est motivée par des motifs valables, l'élève ne risque pas d'échouer.

Les motifs valables d'absence à un examen

Des événements importants, comme une maladie grave ou un accident, confirmés par une attestation médicale, le décès d'un proche parent, la convocation à un tribunal, la participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le Ministère.

Que faire en cas d'absence motivée?

L'élève doit présenter à l'école une copie de l'attestation ou de toute autre pièce justifiant valablement son absence.

Les conséquences d'une absence motivée sur le relevé de notes

Lorsque possible, une épreuve de reprise est offerte à l'élève. Sinon, l'élève se verra attribuer des équivalences, représentées par la mention «EQU» sur son relevé de notes sur la base des notes obtenues durant l'année scolaire.

L'absence sans motif valable

La mention «ABS» figurera sur le relevé de notes de l'élève pour le cours correspondant à l'épreuve en question. Aucune unité ne sera alors accordée. Si l'élève le désire, il peut cependant se présenter à une session d'examen ultérieure.



Le bulletin école

Le bulletin unique est un outil de communication important qui contient les résultats des apprentissages de l'élève.

L'évaluation porte sur des balises ministérielles fixées dans le Programme de formation de l'école québécoise et dans les cadres d'évaluation qui déterminent la valeur des étapes pendant l'année ainsi que la pondération des compétences ou des volets dans chaque matière.

Tableau synthèse expliquant le calcul des résultats :

Matière	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Résultat final
Le résultat final est calculé à partir des résultats aux trois étapes, selon la pondération des compétences ou des volets dans la matière. Lorsqu'il y a des épreuves ministérielles, ces résultats s'ajoutent aux trois étapes dans le résultat final.				
- Épreuve obligatoire ministérielle 2 ^e secondaire : Français (volet écriture) Le résultat de l'épreuve n'apparaît pas au bulletin, mais est calculé pour 20 % du résultat final en écriture dans la matière française.				
- Épreuves uniques ministérielles 4 ^e secondaire : Mathématique - CST, TS, SN (compétence 2 – raisonnement)/Science – ST, ATS (volet théorie) 5 ^e secondaire : Français (volet écriture)/Anglais (volets interaction orale ainsi que production écrite)				
IMPORTANT Sur le bulletin école, le résultat final ne considère pas la note obtenue à l'épreuve unique. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) reçoit cette note école et ajoute la note obtenue à l'épreuve, dans une proportion de 50/50 pour calculer le résultat final. De plus, le MEES peut procéder au traitement des notes si nécessaire (détails à la rubrique « Par souci de justice » en page 5). Par la suite, le MEES publie les notes finales dans son portail ainsi que dans les relevés des apprentissages qui sont postés aux élèves. <i>Il est donc important d'attendre ce relevé des apprentissages pour connaître les résultats officiels des matières avec épreuves uniques.</i>				

Nouveau service pour consulter son dossier scolaire

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) rend disponible un portail qui permet aux élèves de la 4^e et de la 5^e secondaire de consulter leurs résultats d'apprentissage ainsi que les diplômes obtenus. Les résultats seront disponibles dès le 5 juillet 2019.

Si un problème technique survenait, communiquer avec le service des renseignements généraux du MEES par téléphone au 1-866-747-6626 ou sur le site internet au www.education.gouv.qc.ca à la section « Nous joindre ».

L'élève est invité à créer son compte dès maintenant. Pour ce faire :

1. Se rendre sur la page d'accueil du site www.education.gouv.qc.ca;
2. Cliquez sur Services en ligne, puis sélectionnez Dossier scolaire de l'élève en ligne;
3. Dans la page de connexion aux Services en ligne, sélectionnez Créer un compte;
4. Fournissez les renseignements personnels demandés, dont le code permanent et le numéro de fiche. Ces renseignements sont inscrits sur le bulletin et la carte étudiante.

Pour obtenir le diplôme d'études secondaires

Règles de passage au 2^e cycle du secondaire

La règle de passage au 2^e cycle du secondaire est fixée à 54 unités sur 72 pour poursuivre ses apprentissages dans les parcours de formation générale et générale appliquée.

L'élève qui obtient de 44 à 52 unités à la fin du 1^{er} cycle peut poursuivre ses apprentissages dans le cycle suivant avec les mesures de soutien inscrites dans son plan d'intervention à la condition qu'il ait réussi deux matières de base sur trois (français, mathématique et anglais).

(Extrait de: Règles de passage au 2^e cycle du secondaire, document publié par la CSVT).

À partir de la 3^e secondaire, la promotion se fait par matière.

Règles d'obtention du diplôme d'études secondaires

À la fin du secondaire, l'élève devra avoir accumulé 54 unités de 4^e et 5^e secondaire dont au moins 20 unités reconnues de la 5^e secondaire (formation générale ou formation professionnelle).

Les unités obligatoires sont les suivantes :

- 6 unités de français de la 5^e secondaire;
- 4 unités d'anglais de la 5^e secondaire;
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie OU 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse OU d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Le relevé des apprentissages et le diplôme

Après chaque session d'examens, le Ministère fait parvenir à l'élève en 4^e et 5^e secondaire, un relevé des apprentissages afin de l'informer, ainsi que ses parents, des résultats obtenus. Il s'agit d'un document officiel sur lequel apparaissent les notes de l'école ainsi que des épreuves du Ministère.

Les explications pour bien lire ce relevé se retrouvent au verso de celui-ci. Le diplôme, quant à lui, vous parvient par la poste vers la mi-septembre.



Cours de récupération, Été 2019

Deux offres de cours sont offertes aux élèves :

Cours en ligne

Plusieurs cours en ligne sont offerts aux élèves de la 3^e, 4^e et 5^e secondaire par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin. Les cours contiennent du matériel pédagogique en ligne (révision, activités, démonstrations, exercices) en plus du soutien d'un enseignant à distance. Les cours se déroulent entre le 8 et le 26 juillet 2019, selon l'horaire voulu par l'élève. L'élève travaille sur son ordinateur ce qui permet une grande flexibilité d'horaire. Selon les matières, les cours sont de 45 à 100 heures.

► Admission et inscription

- Avoir déjà suivi le cours (résultat entre 50 et 59 %);
- Internet haute vitesse;
- Casque d'écoute avec microphone ou webcam (certains cours);
- Les élèves s'inscrivent à partir du site <https://coursenligne.csbe.qc.ca>;
- La documentation est envoyée à l'élève et à ses parents;
- Les frais varient de 260 \$ à 650 \$ selon la matière et le nombre d'heures de cours

► Évaluation

- Les matières sans épreuve ministérielle sont faites en ligne;
- L'élève reçoit une attestation indiquant ses résultats;
- Les épreuves ministérielles sont faites à l'école d'été de la CSVT.

Cours en classe

Des cours traditionnels de la 1^{re} à la 5^e secondaire se donnent à l'école secondaire de la Baie-Saint-François à Salaberry-de-Valleyfield. Tout dépendant du nombre d'inscription, des cours pourraient être offerts à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois et/ou à l'école secondaire Arthur-Pigeon à Huntingdon.

L'élève ne peut suivre qu'un seul cours durant la session d'été. Les cours se tiennent du 15 au 26 juillet 2019, de 8 h 30 à 12 h 30, pendant 10 jours (40 h).

► Admission et inscription

- Avoir déjà suivi le cours (résultat entre 50 et 59 % et dont la réussite permettrait de poursuivre son cheminement scolaire au secondaire, à la formation professionnelle ou au collégial);
- L'inscription doit être recommandée par la direction de l'école;
- Les inscriptions se tiennent à l'École de l'élève de la mi-mai jusqu'au 21 juin. À partir du 8 juillet, pour les inscriptions de dernière minute, se présenter en personne à l'école d'été entre 9 h et midi;
- L'élève doit joindre une copie du dernier bulletin ou Relevé des apprentissages ministériel;
- Les frais sont de 350 \$ pour un cours de 40 heures. Certaines particularités peuvent s'appliquer (voir la fiche d'inscription).

► Évaluation

- Les épreuves des cours de 1^{re} à 3^e secondaire sont intégrées au cours alors que pour les niveaux de 4^e et 5^e secondaire, les épreuves sont extérieures aux cours. L'horaire des épreuves ministérielles et locales est le même que celui des reprises d'examens de la session de juillet 2019 (voir en page 10).
- Les élèves reçoivent une attestation temporaire affichant leur nouveau résultat au bilan en attendant de recevoir un nouveau bulletin scolaire de leur école ou un nouveau Relevé des apprentissages ministériel.



Session de reprise d'examens, juillet-août 2019 (4^e et 5^e secondaire)

Reprendre un examen demeure toujours une possibilité pour les élèves. Toutefois, le meilleur atout pour réussir est de reprendre le cours. En effet, le taux de réussite des cours de récupération à l'été 2018 a été de 84 % tandis que le taux de réussite des reprises n'a été que de 41 %.

Date: du 29 juillet au 2 août 2019

Condition d'admission:

Avoir déjà suivi le cours correspondant depuis un an ou moins.

Frais d'inscription:

75,00 \$ par matière ou volet selon le cas. Gratuit pour les épreuves uniques ministérielles.

Où s'adresser pour s'inscrire et quand le faire:

Les inscriptions se tiennent en avant-midi du 22 au 26 juillet à l'école d'été.

Note: Selon les épreuves et les niveaux, un cahier de préparation peut être remis à l'élève au moment de l'inscription des épreuves de Français ou d'Anglais.

Quoi apporter lors de cette inscription:

L'élève se présente en personne avec:
1 - Son dernier Relevé des apprentissages
2 - Les frais afférents (comptant ou chèque au nom de la CSVT)

Passation:

À l'école d'été où se tiennent les cours de récupération. L'horaire apparaît sur la page suivante.

Il n'y a pas de reprise pour les élèves de la 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire.

Références supplémentaires

En cas d'échec dans une matière, vous pouvez suivre un cours de récupération pendant l'été ou refaire l'examen à une session de reprise.

De plus, si vous ne retournez pas à l'école secondaire, vous pouvez vous référer à un centre pour adultes aux coordonnées suivantes:

La Nouvelle-École
23, rue Saint-André
Beauharnois (Québec) J6N 2Y8
450 225-3258

Centre Jean-XXIII
16, rue Cross
Ormstown (Québec) J0S 1K0
450 377-6066

Centre du Nouvel-Envol
115, rue Saint-Charles
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4A2
450 371-2006

HORAIRE DES EXAMENS ET DES SITUATIONS D'ÉVALUATION - JUILLET ET AOÛT 2019

Date	Avant-midi	Après-midi
Du 24 au 26 juillet	<p>Seulement pour les élèves qui suivent leur cours en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Situation d'évaluation en français 132-108, 132-208, 132-308 ► Situation d'évaluation en mathématique 063-126, 063-226, 063-306 ► Situation d'évaluation en anglais 134-104, 134-204, 134-304 	
Lundi 29 juillet	<p>8 h 30 à 11 h 45</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Français, 5^e sec. Écriture 132-520 ► Français, 4^e sec. Écriture 132-420 	<p>13 h à 16 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Chimie, 5^e sec. 051-504 ► Physique, 5^e sec. 053-504 ► Sciences et environnement, 4^e sec. 058-402 ► Histoire du Québec et du Canada, 4^e sec. 085-404
Mardi 30 juillet	<p>9 h à 12 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Mathématique, 5^e sec. (comp. 2) 063-520, 064-520, 065-520 ► Mathématique, 4^e sec. (comp. 2) 063-420, 064-420, 065-420 ► Anglais, 5^e sec. Compréhension orale et écrite 134-520 	<p>13 h à 16 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Anglais, 5^e sec. Interaction orale 134-510 ► Français, 4^e sec. Lecture 132-410
Mercredi 31 juillet	<p>9 h à 12 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Mathématique, 5^e sec. (comp. 1) 063-510, 064-510, 065-510 ► Mathématique, 4^e sec. (comp. 1) 063-410, 064-410, 065-410 	<p>13 h à 16 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Français, 5^e sec. Lecture 132-510
Jeudi 1 ^{er} août	<p>9 h à 11 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Anglais, 5^e sec. Production écrite 134-530 <p>9 h à 12 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Anglais, 4^e sec. Interaction orale 134-410 	<p>13 h à 16 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Anglais, 4^e sec. Compréhension orale et écrite 134-420 Production écrite 134-430
Vendredi 2 août	<p>9 h à 12 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Science et technologie, 4^e sec. Épreuve écrite 055-410 ► Applications scientifiques et techniques, 4^e sec. Épreuve écrite 057-410 	

L'horaire des examens indiqués en caractère gras est prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Session de reprise d'examens, janvier 2020

Pour les élèves qui ont quitté le réseau scolaire des jeunes depuis un an ou moins et qui voudraient réparer un échec pour accéder au CEGEP ou obtenir leur D.É.S., il est possible de faire une reprise d'examen. Seules les matières indiquées à l'horaire ministériel sont offertes.

Condition d'admission :

Avoir déjà suivi le cours correspondant depuis un an ou moins.

Frais d'inscription :

Gratuit pour les épreuves ministérielles.

Où s'adresser pour s'inscrire et quand le faire :

À partir du 1^{er} octobre, l'élève s'adresse au bureau de Mme Chantal Rochon, au Centre administratif (voir adresse en dernière page).

Quoi apporter lors de cette inscription :

Le dernier RELEVÉ DE NOTES du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Horaire :

L'horaire sera publié par le MEES en juin et sera disponible sur le site Internet www.csvt.qc.ca de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.



Notes

L'étudiant et l'examen


*L'étudiant ayant chômé
Toute l'année,
Se trouva fort dépourvu,
Quand l'examen fut venu.
Pas un mot de vocabulaire,
Pas une règle de grammaire.*

*Il alla pour chercher copie,
Chez un étudiant son ami,
Le pria de lui prêter
Sa copie pour ne pas couler,
«Jusqu'à la fin de l'examen,
Je la cacherai, sois-en certain.
Aie pas peur du principal,
Crois bien que je m'en fiche pas mal»*

*Mais l'ami n'est pas tricheur.
Malheureusement pour son copain,
Ni aujourd'hui, ni tout à l'heure,
Il ne lui donnera un coup de main.
- Qu'as-tu fait cette année ?
- Je chômais, ne t'en déplaie.
- Tu chômais, j'en suis fort aise,
Eh bien, coule maintenant!*

Linda Corriveau

*Tiré de Québec français, numéro hors série,
Hiver 2000, page 63*



Endroits où se tiennent les cours de récupération

Les cours d'été sont offerts à:

École secondaire de la Baie-Saint-François

70, rue Louis-VI-Major
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 3G2

Tél.: 450 371-2004, poste 4961

(utiliser ce poste en été seulement)

Selon le nombre d'inscriptions, des cours
pourraient se donner à:

École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

250, rue Gagnon
Beauharnois, (Québec) J6N 2W8

Tél: 450 225-2260

École secondaire Arthur-Pigeon

1, rue Arthur-Pigeon
Huntingdon (Québec) JOS 1H0

Tél.: 450 377-6065

Endroits où se tiennent les reprises

Dans les écoles où se tiennent les cours de
récupération.

Pour information ou inscription, vous pouvez
contacter l'école d'été ou le centre
administratif.

Tél.: 450 225-2788 poste 6385

**Retrouvez-nous sur internet :
csvt.qc.ca/Préscolaire, primaire et secondaire**

Ce bulletin est publié par:
Les Services éducatifs aux jeunes,
Commission scolaire
de la Vallée-des-Tisserands

Responsable de la publication :
Chantal Rochon
Courriel: rochonc2@csvt.qc.ca

Collaboration: Directions et directions adjointes
des écoles secondaires

Sources: Guide de gestion de la sanction des études et
des épreuves ministérielles,
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement
supérieur /L'examen/Documents d'information sur les
examens ministériels, MEES, 2019



630, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 3S1
Tél. : 450 225-2788 • Téléc. : 450 225-0563
Site internet: www.csvt.qc.ca